



NEW BRUNSWICK COLLEGE
OF DENTAL HYGIENISTS
ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NB GOVERNMENT LIFTING OF PUBLIC MEASURES ON MARCH 14, 2022

CONSIDERATIONS FOR DENTAL HYGIENISTS

The NB Government has announced that they will be lifting all public health restrictions on March 14, 2022. ([Provincial COVID-19 restrictions to be lifted March 14 \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca)).

Although all restrictions are being removed, it is important to remember that the pandemic is still ongoing. For the past two years, the population of New Brunswick has done their part by responding to all mandated Public Health measures by getting vaccinated, wearing masks, following hand hygiene, distancing from others, restricted their contacts, etc. We take this opportunity to thank you for your diligence throughout these difficult times.

As health care providers, throughout the pandemic, we have been deemed essential services. With this, it is important to recognize that dental hygienists have a higher obligation to the public's safety than most general business. As we move towards an 'endemic way of life', dental hygienists should continue to also consider the following:

- Segments of the population remain vulnerable such as ineligible people for the vaccine, medically compromised persons, and the partially vaccinated or unvaccinated population.
- The spread of the virus can also occur amongst the vaccinated and the unvaccinated. population.
- Symptoms of Covid vary.
- Covid-19 is an airborne virus.

With these considerations in mind, the NBCDH is reemphasizing the previous established best practice recommendations and mandated requirements:

A-Best practice recommendations:

- Maintain the directives (e.g., patient pre-screening, limiting the close contact in the waiting area, enhanced cleaning and disinfection of non-clinical areas, physical distancing) and habits (e.g., self-assessment (staying home when not feeling well), enhanced hand hygiene, vaccination). Note that these are already identified in our Infection Control Guidelines. (<https://www.nbcdh.ca/wp-content/uploads/2017/10/NB-Dental-Infection-Prevention-Guide-FINAL11.pdf>)
- Continue to wear surgical/procedure mask in all areas of the clinic when in direct patient contact.
- Wear the appropriate PPE for the intended procedure. The choice of PPE should be based on risk assessments.

- Stay informed of any ongoing public health measures as public health and the government could reimpose restrictions at any time.

B- Mandatory requirements:

- **Mitigate the risk of aerosol/splatter production:** Dental hygienists **must continue to use the HVE** to reduce the aerosols/splatter when completing AGP such as when using the ultrasonic scalers, the air-water syringe used in combination, air polishing (e.g., prophylaxis jet, air flow), high speed handpieces. Due to the potential of creating splatter with polishing, the NBCDH also recommends the use of the HVE for selective rubber cup polishing. Pre-procedural rinse prior to AGP is recommended.
- **Continue the practice of not wearing clinical attire outside of the work environment.**

The NBCDH expects dental hygienists to continue their efforts in mitigating the risks of transmission of the virus by implementing best practices recommendations and requirements to contribute to the safety of their clients. It is a professional and ethical responsibility to protect the health of your clients.

LE GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK LÈVE LES RESTRICTIONS LE 14 MARS, 2022.

CONSIDÉRATIONS POUR LES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé que toutes les restrictions seront levées le 14 mars 2022. ([Les restrictions provinciales relatives à la COVID-19 seront levées le 14 mars \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca))

Bien que toutes les restrictions imposées par la santé publique/gouvernement soient levées, cela ne signifie pas que la pandémie est terminée. La pandémie est toujours présente. Au cours des deux dernières années, la population du Nouveau-Brunswick a fait sa part en répondant à toutes les mesures de santé publique obligatoires en se faisant vacciner, en portant des masques, en respectant l'hygiène des mains, en s'éloignant des autres, en restreignant ses contacts, etc.

Nous prenons un moment pour vous remercier pour votre assiduité durant ces temps difficiles.

Comme fournisseurs de soins buccodentaires, les services d'hygiène dentaire ont été considérés des services essentiels durant la pandémie. Il est donc important de reconnaître que les hygiénistes dentaires, à titre de professionnel de la santé, ont une responsabilité supérieure en ce qui concerne la sécurité du public que la moyenne des entreprises. Alors que nous nous dirigeons vers un « mode de vie endémique », les hygiénistes dentaires devraient tenir compte des éléments suivants :

- Des segments de la population demeurent vulnérables, comme les personnes non admissibles au vaccin, les personnes médicalement compromises et la population partiellement vaccinée ou non vaccinée.
- La propagation du virus peut également se produire parmi les vaccinés et les non-vaccinés.
- Les symptômes de Covid varient

- Covid-19 est un virus transmissible par l'air.

Avec ces considérations à l'esprit, l'OHDNB remet l'emphase sur les lignes directrices déjà recommandées et exigences obligatoires suivantes et demande que les hygiénistes dentaires demeurent assidus en tout temps :

A- Meilleures pratiques recommandées :

- Maintenir les lignes directrices (par exemple : dépistage des patients, limitation des contacts dans les endroits publics, nettoyage et désinfection améliorés des zones non cliniques, distanciation physique) et les habitudes (par exemple, auto-évaluation (rester à la maison lorsqu'on ne se sent pas bien), l'hygiène des mains, vaccination). Notez que certaines sont déjà identifiées dans nos Lignes directrices de contrôle des infections établies. (<https://www.nbcdh.ca/wp-content/uploads/2017/10/NB-Dental-French-Infection-Guide-FRE-FINAL1.pdf>).
- Continuer à porter un masque chirurgical/ d'intervention dans toutes les zones de la clinique lorsqu'en contact direct avec le patient.
- Porter l'ÉPI approprié pour la procédure prévue. Le choix adéquat devrait être en fonction des évaluations des risques.
- Demeurer à jour en tout temps de toute mesure de santé publique, car la santé publique et le gouvernement pourraient réimposer des restrictions à tout moment.

B- Exigences obligatoires :

- **Atténuer les risques de production d'aérosols/éclaboussures :**

Les hygiénistes dentaires **doivent continuer à utiliser le système d'aspiration à haute vélocité (AHV)** pour réduire les aérosols/éclaboussures lors des IPA, comme lors de l'utilisation des détarteurs ultrasonique, de la seringue air-eau utilisée en combinaison, de l'aéropolissage (par exemple, prophylaxie jet, air flow), des pièces à main à haute vitesse.

En raison du potentiel de création d'éclaboussures lors du polissage sélectif à cupules, l'OHDNB recommande également l'utilisation du AHV.

L'utilisation d'un rince-bouche préopératoire avant l'IPA est également recommandée.

- **Continuer d'adhérer aux protocoles de tenue clinique et ne doivent pas porter la tenue clinique à l'extérieur du bureau.**

L'OHDNB s'attend à ce que les hygiénistes dentaires continuent leurs efforts d'atténuer les risques de transmission du virus pour assurer la santé et la sécurité de leurs clients en utilisant les meilleures pratiques recommandées et les exigences obligatoires. La protection de vos clients est une responsabilité professionnelle et éthique.